EHPAD LE CEDRE

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
39 Avenue du Docteur Besserve – 63430 Pont du Château
Tel : 04 73 83 20 89 – Fax : 04 73 83 37 84

Courrier électronique : ehpad-le-cedre@wanadoo.fr
Site : http://www.ehpad-le-cedre.com

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 26 MARS 2018
14H00 – 17H00

VOIX DELIBERATIVE	**MR BOITHIAS JEAN-PIERRE**	Président du CVS	Présent
	MR DUFLOT PIERRE	Vice-président du CVS	Présent
	MME EDIER AGATA	Représentant des résidents	Présente
	MME L'HERNAULT DENISE	Représentant des résidents	Absente
	MME LEPETIT JEANNINE	Représentant des résidents	Présente
	MR MEYNIER JOSEPH	Représentant des résidents	Présent
	MR MORIN MARCEL	Représentant des résidents	Présent
	MR SANDOULY ARSENE	Représentant des résidents	Présent
	MME THEALLIER MARIE LOUISE	Représentant des résidents	Présente
	RAMPINI JOSIANE	Représentant des familles	Présente
	VEXENAT MICHELE	Représentant des familles	Présente
	THOMAS Frédérique	Représentant du personnel	Excusée
	CARVALHO Lucile	Représentant du personnel	Présente
	VINZIO René	Président du Conseil d'Administration	Présent
Voix consultative	**MME BERTIN**	Directrice	Présente
	MME VALLAT SOPHIE	Cadre de santé	Absente
	MR TAULEMESSE PIERRE	Responsible logistique	Présent
	MME HOFFMANN MARION	Adjoint administratif	Présente

Mme BERTIN rappelle qu'une tv est présente au Rez-De-Chaussée et qu'elle est mise à disposition des résidents.

Mme BERTIN demande aux représentants du CVS de voter quant à l'extinction de la télévision et la radio pendant les repas. Cela est voté à l'unanimité. Mme BERTIN rappelle qu'il est très important de respecter les demandes faites au CVS.

2.2 Service du vin en début de repas (avant la prise de médicament)

Mme CARVALHO rappelle la situation : certains résidents réclament leur verre de vin au début du repas. Le problème est que les infirmières ne sont pas toujours présentes au début du repas et donc un refus de la prise de médicament se présente lors de leur arrivée. La fin de la prise de vin signifie pour certaines personnes la fin du repas.

Mme CARVALHO affirme qu'elle ne s'oppose pas du tout au vin lors du repas. De plus, peu de résidents réclament du vin, le projet de sectorisation par étage va permettre de régler ce souci.

Mme BERTIN informe qu'elle va demander aux équipes soignantes de distribuer le vin au début du repas et d'identifier les personnes qui refusent de prendre les médicaments après leur vin. Les infirmières avec l'équipe soignante trouveront une solution individuelle pour chaque personne afin de satisfaire leurs besoins.

Mme BERTIN demande comment se déroule les repas d'un point de vue général.

Mme RAMPINI signale que certaines familles se plaignent de plat trop garnis de sauce.

Mme BERTIN explique que cela est dû au fait que les plateaux sont conservés dans un frigo. Cela assèche les repas, ce qui explique qu'il y est beaucoup de sauce.

2.3 Impact pour les résidents de la mise en place du tri des déchets

Monsieur BOITHIAS rappelle qu'il est prévu la séparation des déchets, cela lui pose quelques interrogations : *Comment gérer ses bio déchets ? Est-ce que cela va poser un problème d'un point de vue odeur ?*

Monsieur TAULEMESSE explique que ce projet est piloté par la CAM. Ce travail de tri a commencé depuis 2 ans en cuisine, les résultats commencent à se sentir. Le processus de tri commence à l'EHPAD Le Cèdre début avril 2018 par la distinction de 3 déchets que sont

Madame RAMPINI signale que des protections traineraient dans les chambres et génèreraient des problèmes d'odeur.

Madame CARVALHO indique que le personnel du pôle hôtelier reste vigilant sur ce point.

4) AFFAIRES INSTUTIONNELLES

4.1 Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (voir Annexe 1)

Mme BERTIN explique que cet état est un rapport des sommes perçues et de ce qui en a été fait en 2017. Ce rapport a été mis en place cette année. La différence avec les années précédentes est que la somme donnée aux EHPAD tend à être la même pour tous les établissements pour ce qui concerne le soin et la dépendance. En ce qui concerne, la partie hébergement cela dépend des EHPAD. Ce changement a créé des tensions du fait que certains EHPAD ont perçues des sommes différentes.

Mme VEXENAT souhaite connaitre les investissements faits en 2017 à l'EHPAD.

Mme BERTIN explique que différents achats ont été faits au niveau de la cuisine (*cellule de refroidissement...*), au niveau du secrétariat (*mobilier de bureau, certificat de dématérialisation...*), au niveau du pôle soins (*sangle lève malade, raizer, chariot de soins...*), au niveau de la structure (*moteur pour les portails, porte incendies...*) au niveau du pôle hôtelier (*chariots de linge sale...*).

Mme POULET confirme que ce sont de grands investissements.

Mme BERTIN informe qu'ADAM Denis, stagiaire en master, travaille sur la structuration des achats afin de les anticiper.

Mme VEXENAT s'interroge sur l'investissement au niveau de l'embauche du personnel qui est très important.

Mme BERTIN reconnait que parfois il y a un manque de personnel mais actuellement l'EHPAD participe à l'Etude National des Coûts. Cela consiste à connaitre les besoins en termes de temps de soins, d'hôtellerie et d'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne et donc de connaitre le nombre de personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'EHPAD.

Mme VEXENAT confirme que l'admission en EHPAD n'a pas été mise au centre des politiques, un gros point a été mis sur le maintien à domicile. Il n y a pas eu d'anticipation quant au vieillissement de la population.

4.5 Retour de l'enquête de satisfaction auprès des résidents et des familles

- ***Enquête de satisfaction des résidents (voir annexe 3)***

Monsieur MEYNIER reconnait être très satisfait de l'EHPAD.

Madame VEXENAT propose que cette enquête soit faite sur chaque étage, elle serait peut-être plus représentative en fonction des troubles cognitifs des résidents.

- ***Enquête de satisfaction des familles (voir annexe 4)***

Mme BERTIN explique que seulement 22 personnes sur 112 ont répondu.

Monsieur BOITHIAS reconnait qu'il y a peu de gens non satisfaits des prestations de l'EHPAD.

Monsieur MORIN s'interroge sur la différence du prix entre une chambre seule et double.

Mme BERTIN répond que celle-ci s'élève seulement à 35€.

Mme BERTIN demande l'avis à Mme RAMPINI quant aux résultats de cette enquête.

Mme RAMPINI explique qu'elle attendait avec impatience les résultats de cette enquête mais reste étonne du nombre de répondants.

Mme BERTIN explique que les moyens ont été mis en place pour que le plus de nombre de personnes répondent : appel téléphonique, mail, envoie par courrier...

Mme RAMPINI informe que les familles se plaignent de la propreté des sanitaires et des chambres.

Mme BERTIN insiste sur le fait que le séjour en EHPAD n'est pas facile pour tout le monde, c'est pour cela qu'il est important d'être bienveillant les uns envers les autres.

EHPAD Le Cèdre
PONT-DU-CHATEAU

Conseil de la Vie Sociale

Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2017

Lundi 26 Mars 2018

Tous les ans, **un rapport d'activité et un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses** sont présentés aux différentes instances :

- *Conseil de la Vie Sociale* : représente les résidents et les familles
- *Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail* : traite avec les agents des conditions de travail et de la sécurité au travail;
- *Comité Technique d'Etablissement* : représente le personnel de l'établissement;
- *Conseil d'Administration* : donne les grandes orientations de l'EHPAD.

L'activité :

L'EHPAD accueille 112 personnes tous les jours de l'année.

La moyenne d'âge est de 86 ans.

Les durée moyenne de séjour à l'EHPAD est de 3 ans, 6 mois et 12 jours.

En 2017, 64 personnes sont entrées et 64 personnes sont sorties (dont 5 pour un retour à domicile).

A la fin de l'année 2017, il y avait 36 hommes et 74 femmes.

Les évènements 2017

Le budget de l'EHPAD Le Cèdre est composé de trois ressources différentes :

-La part hébergement :
-La part dépendance :
-La part soins.

La part hébergement :

Mais qu'est-ce que c'est ?

C'est la partie payée à l'EHPAD par chacun des résidents chaque mois.
Si une personne ou sa famille ne peut pas payer, alors le Conseil Départemental paie pour elle.
C'est l'aide sociale. L'argent versé par le Conseil Départemental pour payer l'aide sociale est repris au moment du décès, sur la succession.

Ce que chacun paie :

Pour une chambre double : 52.88€ X 30j = 1586.40€ par mois

Pour une chambre seule : 54.12€ X 30j = 1623.60€ par mois

L'EHPAD a donc reçu en 2017 de la part des résidents et du Conseil Départemental :

2 131 434.62€

La part Dépendance :

Mais qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Départemental, au titre de ses compétences paie l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) pour permettre à chacun des résidents d'être accompagné dans les gestes de la vie quotidienne : se déplacer, se laver, manger…

Lorsque les personnes sont chez elles, elles touchent directement cette aide. Cette aide sert à payer les gens.

Lorsque les personnes sont à l'EHPAD, le Conseil Départemental verse directement à l'EHPAD cette aide pour la prise en charge de la dépendance

.

Il reste néanmoins une partie de la dépendance à la charge de chacun des résidents. Il s'agit du ticket modérateur. Si une personne ne peut pas payer le ticket modérateur, alors le Conseil Départemental paie à sa place.

Chaque résident paie, en plus du prix de journée, 166.50 € par mois (= 5.55€ X 30j).

L'EHPAD a donc reçu en 2017 pour la part dépendance de la part du Conseil Départemental et des résidents : 731 340.05€

La part dépendance :

A quoi ça sert ?

A payer les dépenses affectées à l'exploitation courante : les protections intimes …

47 679.59€

A payer le personnel : une partie du personnel du pôle hôtelier et des soins, la psychologue…

693 852.18€

A payer les dépenses de structure : ce qui sert à la prise en charge de la dépendance, les assurances…

37 503.22€

La part soins :

A quoi ça sert ?
A payer les dépenses affectées à l'exploitation courante : les médicaments, les matelas anti-escarres, le petit matériel médical... 186 866.26€

A payer le personnel : les infirmières, une partie des aides-soignantes, le motricien, le médecin coordonnateur, le cadre de santé ... 1 333 285.24€

A payer les frais de structure : assurance et matériel médical (ex : électro-cardiogramme)... 208 929.35€

La part soins permet de payer toute la prise en charge médicale et paramédicale.

La part Soins :

En 2017, l'EHPAD a reçu de la part l'Agence Régionale de Santé 1 746 767.46€ et a dépensé 1 729 080.85€.

En fin d'année, il est donc constaté (Résultat) un excédent de 17 686.61€.

La directrice propose l'affectation des résultats suivante :
- 8 843,30€ au compte C/10686 – Réserve de compensation des déficits
- 8 843,30€ au compte C/10687 – Hausse de charges d'amortissement

La part dépendance :

A quoi ça sert ?

A payer les dépenses affectées à l'exploitation courante : les protections intimes ...

51 035.11€

A payer le personnel : une partie du personnel du pôle hôtelier et des soins, la psychologue...

634 405.45€

A payer les dépenses de structure : ce qui sert à la prise en charge de la dépendance, les assurances...

40 511.43€

La part soins :

Qu'est-ce que c'est ?

L'Agence Régionale de Santé paie chaque année directement à l'EHPAD une dotation. Cette partie est totalement gratuite pour les résidents.

L'EHPAD percevra théoriquement 1 709 657.27 €

ANNEXE 3

EHPAD LE CEDRE

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
39 Avenue du Docteur Besserve – 63430 Pont du Château
Tel : 04 73 83 20 89 – Fax : 04 73 83 37 84

Courrier électronique : ehpad-le-cedre@wanadoo.fr
Site : http://www.ehpad-le-cedre.com

RESULTATS DE L'ENQUETE DE SATISFACTION RESIDENT

Les résultats sont analysés par rubrique et par ordre d'apparition du questionnaire dans un objectif de simplification du traitement de l'analyse. Les résultats sont exprimés sous la forme de pourcentages. L'échantillon interrogé s'élève à 59 résidents sur 112.

ADMISSION

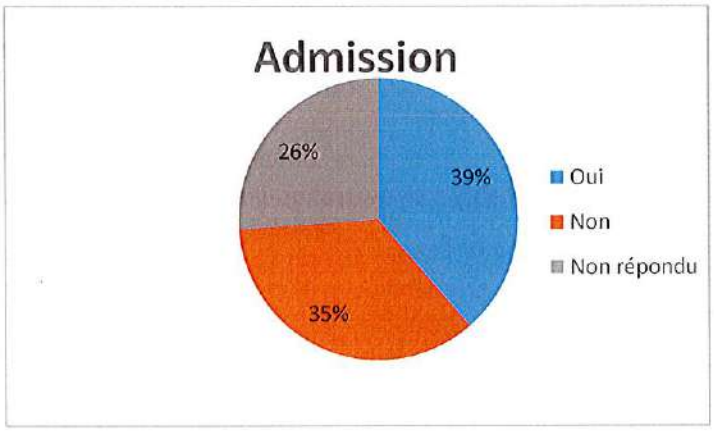

On relève que seulement 2 % des résidents ont été informé quant à leur projet de vie.

Plus de 50% des résidents affirment avoir été informé des prestations de l'EHPAD « Le Cèdre » (plus de 38 résidents sur 59, soit 64% d'entre eux).

Sur une échelle de 1 à 10, 19% des résidents attribuent la note de 5. On constate un taux de non-réponse de 41%.

LES REPAS

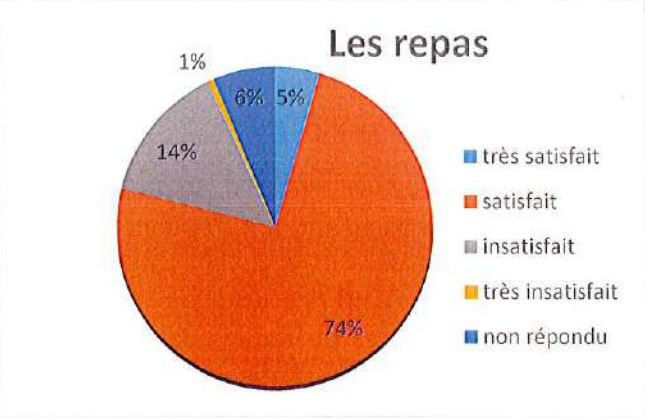

De façon générale, 74% des résidents sont satisfaits des repas sous tous leurs aspects : variété, qualité/quantité, température, horaires,...

La majorité des résidents jugent la qualité des repas satisfaisant *(plus de 40 résidents sur 59).*

Le travail des équipes de cuisine paie puisque globalement en termes de qualité et de quantité des repas servis, plus de la moitié des résidents interrogés sont conquis par la qualité des repas. Offrir une qualité de service est l'une des dynamique de l'EHPAD « Le Cèdre »

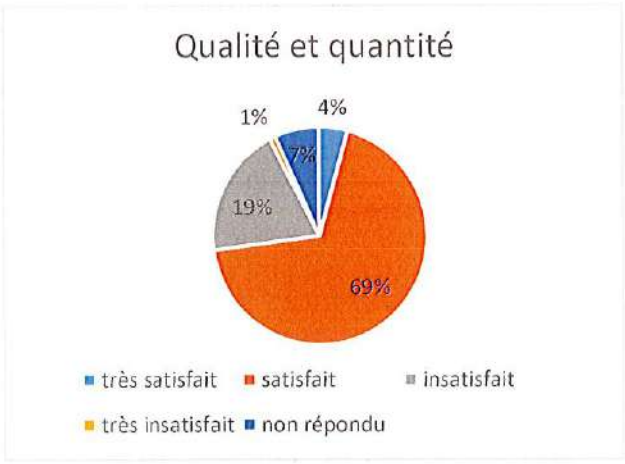

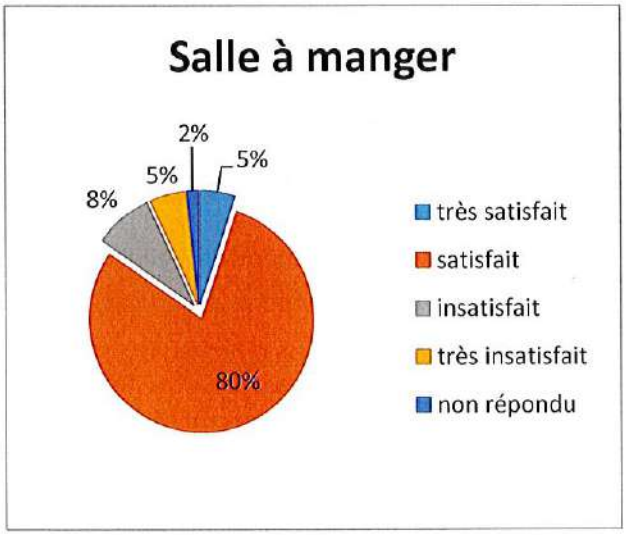

80 % des résidents sont satisfait de la salle à manger. Cependant 8% des usagers sont insatisfaits quant à l'installation, au fait de déjeuner avec une personne démente, « d'être dos à la télévision »,...

Les résidents jugent les repas de manière générale avec un 8/10 (31%).

Sur une échelle de 1 à 10, 31% des résidents attribuent la note de 8. On constate un taux de non réponse de 24%.

LES SOINS

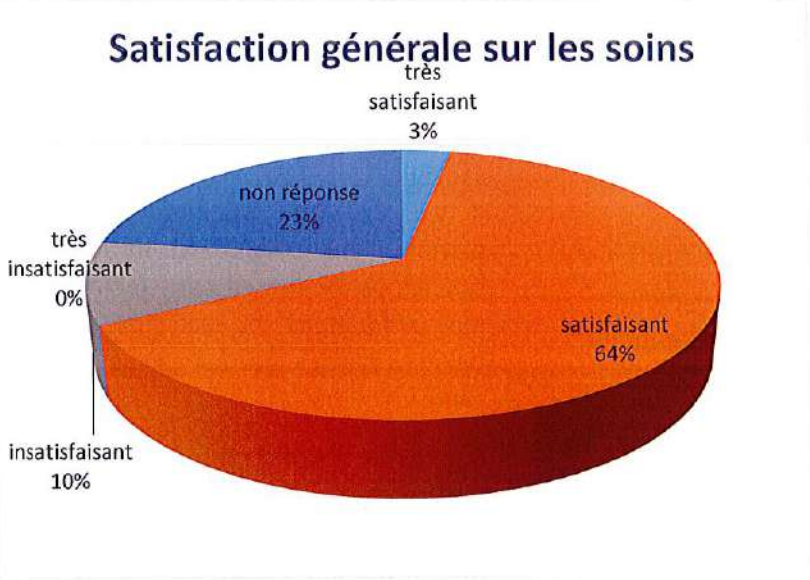

Globalement, 64% des résidents estiment être correctement pris en charge quant aux soins demandés.
10% des usagers sont insatisfaits quant à la fréquence de visite qu'ils ont du médecin (1 fois par mois). Les résidents apportent une grande reconnaissance au personnel infirmier et aux autres professionnels soignant (aide-soignant, motricien,...)

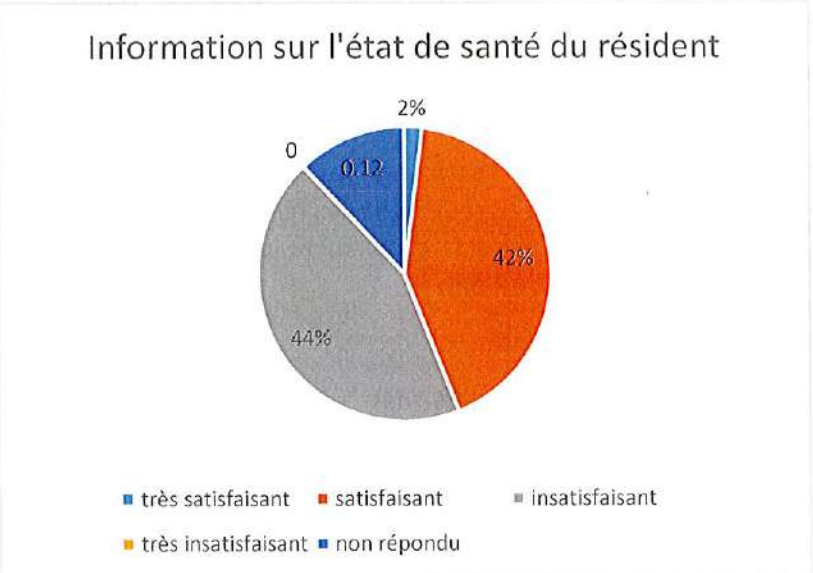

Les réponses des résidents face aux informations sur leur état de santé sont mitigées (44% sont insatisfait, 42% sont satisfait), ils jugeraient judicieux de les informer, de connaitre les résultats de leurs examens médicaux.

Majoritairement, les résidents ont jugés cette catégorie à raison de 8/10 (31% ont voté cette note).

Sur une échelle de 1 à 10 :
- 31 % des résidents ont attribués la note de 8 ;
- Taux de non réponse : 24%.

Les résidents sont satisfaits de la vie sociale. La seule contrainte concerne le Conseil de La Vie Sociale, la plupart des résidents ne savait pas ce qu'était le CVS, de plus, les représentants du CVS ne prennent pas connaissances de toutes les demandes avant les conseils, il n'y a pas de compte rendu des réunions ce qui explique ce fort taux « insatisfaisant ».
Cependant le service postal est très apprécié à 53%.

Sur une échelle de 1 à 10 :
- 14% attribuent la note de 6
- 14 % attribuent la note de 8
- Taux de non réponse : 39%

PRESTATIONS

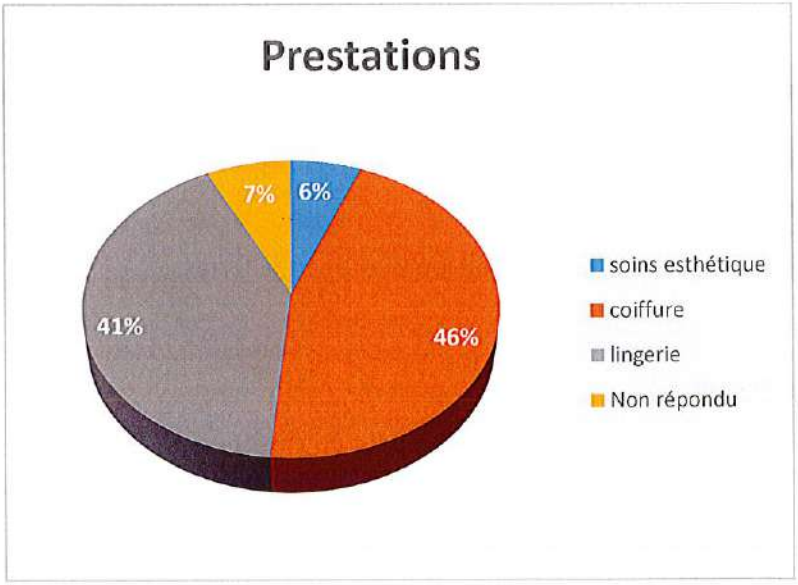

Les résidents accèdent globalement aux deux prestations les plus demandés : la lingerie et la coiffure.

41% des résidents souhaiteraient avoir accès à d'autres prestations tels que la pédicure et un kinésithérapeute à temps plein.

Sur une échelle de 1 à 10 :
- 19 % attribuent la note de 7
- 19 % attribuent la note de 8
- Taux de non réponse : 36%

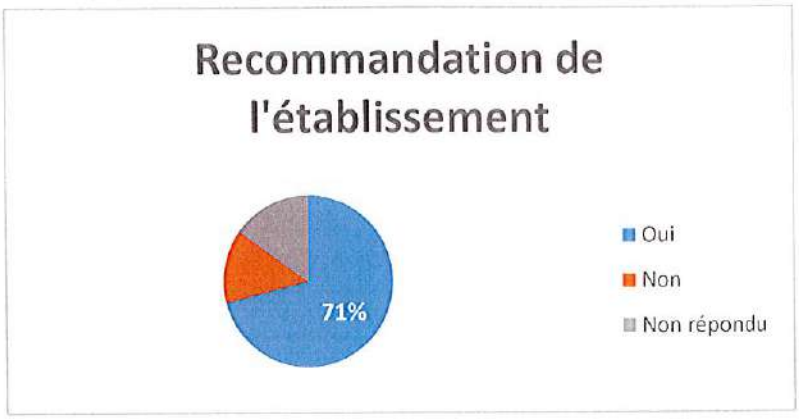

Majoritairement, les résidents recommanderont l'établissement à leur entourage.
Ils jugent à 27% l'établissement à 7/10.

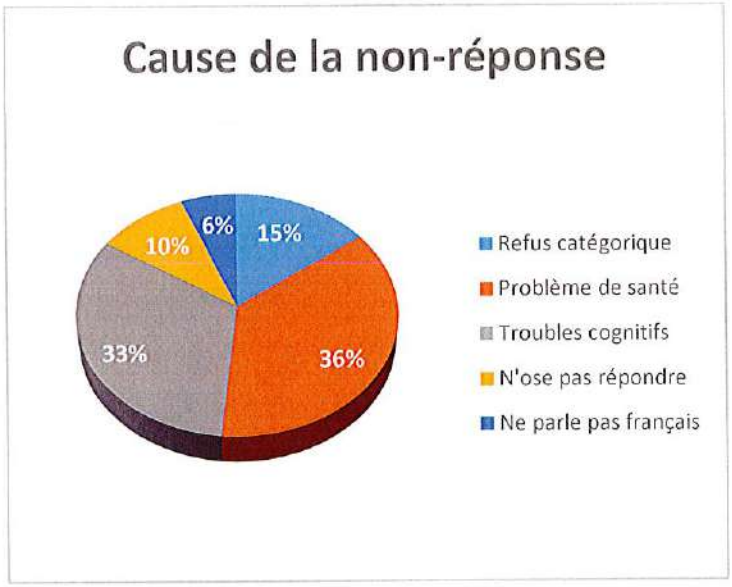

Afin de recenser pourquoi certains résidents ne répondaient pas aux questionnaires, une grille évaluant les raisons de cette non-participation a été établie dans le but de connaître cette cause.

36% des résidents qui n'ont pas répondu ont des problèmes de santé

33% des résidents ont des troubles cognitifs.

ANNEXE 4

EHPAD LE CEDRE

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
39 Avenue du Docteur Besserve – 63430 Pont du Château
Tel : 04 73 83 20 89 – Fax : 04 73 83 37 84

Courrier électronique : ehpad-le-cedre@wanadoo.fr
Site : http://www.ehpad-le-cedre.com

RESULTATS DE L'ENQUETE DE SATISFACTION FAMILLE

Les résultats sont analysés par rubrique et par ordre d'apparition du questionnaire dans un objectif de simplification du traitement de l'analyse. Les résultats sont exprimés sous la forme de pourcentages.

L'échantillon traité est de 22 questionnaires sur 112 envoyés (taux de retour du questionnaire : 19,6%).

SITUATION DE LA FAMILLE

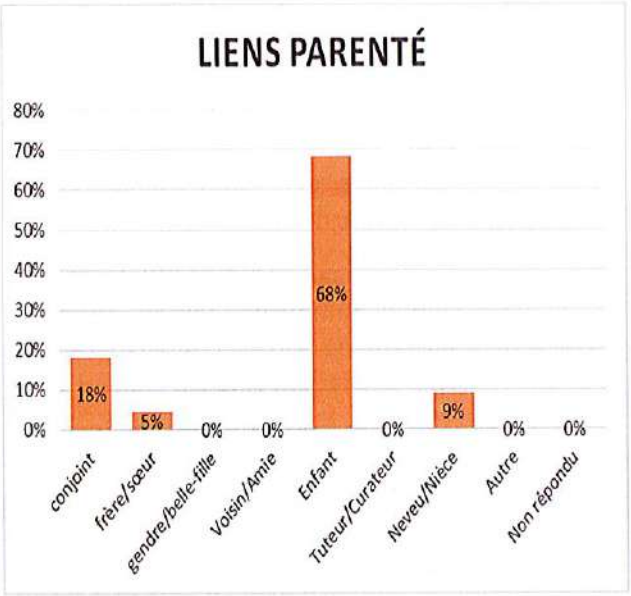

Le proche le plus fréquent présent au auprès du résident est l'enfant à 68%.

CADRE DE VIE ET VIE QUOTIDIENNE

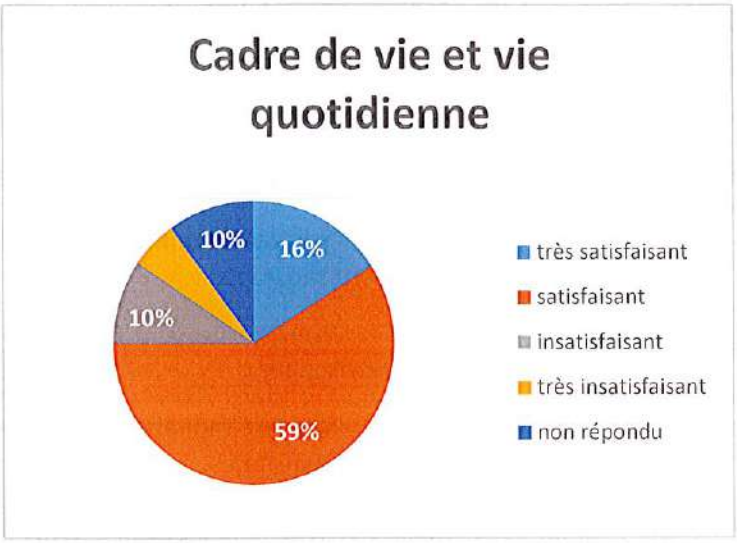

De façon générale, 59% des familles trouvent que les locaux communs (d'équipement, de propreté) sont satisfaisant.

Mais aussi que les habitudes de vie de leur proche (respect, aide apportée) répondent entièrement au souhait de leur proche.

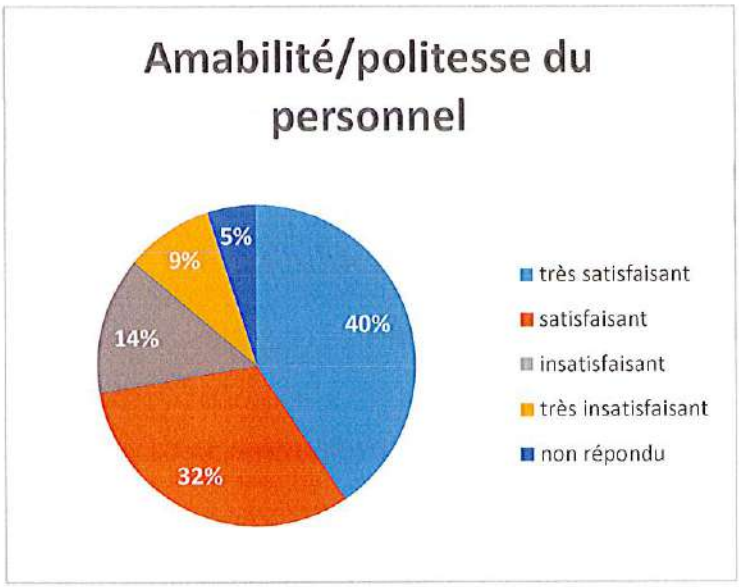

L'amabilité et la politesse du personnel est essentiel au bien-être de l'usager.

40% des familles ont jugé ce point très satisfaisant, 32% l'ont jugé satisfaisante.

Selon 55% des familles, le personnel se rend disponible lorsqu'il faut satisfaire le résident.

Sur une échelle de 1 à 10 :

27% des familles ont attribué la note de 8/10
18% des familles ont attribué la note de 7/10
14% des familles ont attribué la note de 9/10

Moyenne de cette rubrique : 6,31

SOINS, PRISE EN CHARGE ET INFORMATION

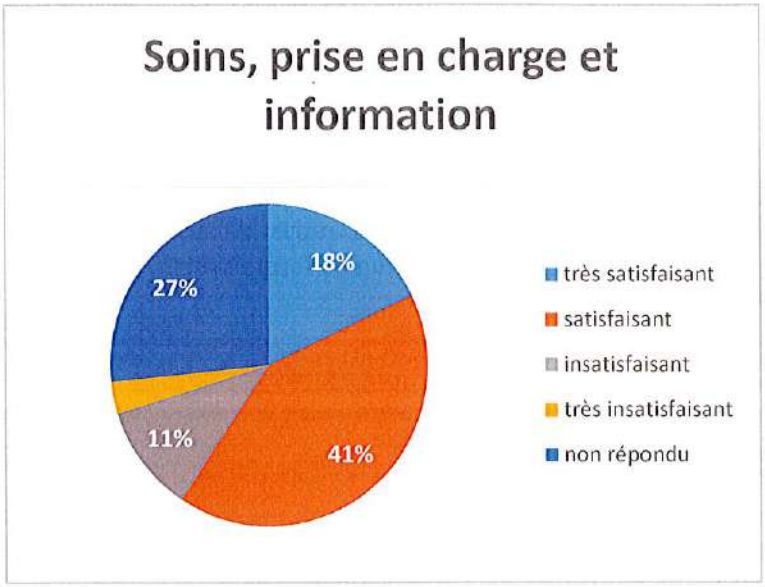

Plus de 40% des familles estiment satisfaisant tout ce qui est relatif aux soins.

Pour plus de 50% des familles estiment quant à elle que l'aide apportée par le personnel, la prise en charge, l'accompagnement de l'équipe soignante et enfin la qualité des soins sont satisfaisants.

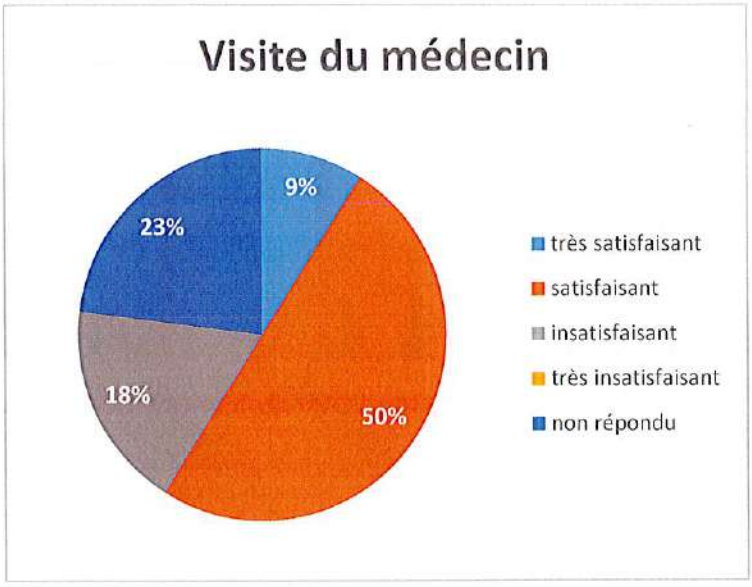

Les visites du médecin sont primordiales pour faire un bilan santé du résident ou pour toutes autres demandes.

La moitié des familles sont satisfaites par cet accompagnement et cette prise en charge du médecin.

Sur une échelle de 1 à 10 :

27% des familles ont attribués 8/10

18% des familles ont attribués 6/10

taux de non réponse : 14%

Moyenne de cette rubrique : 6/10

ANIMATIONS

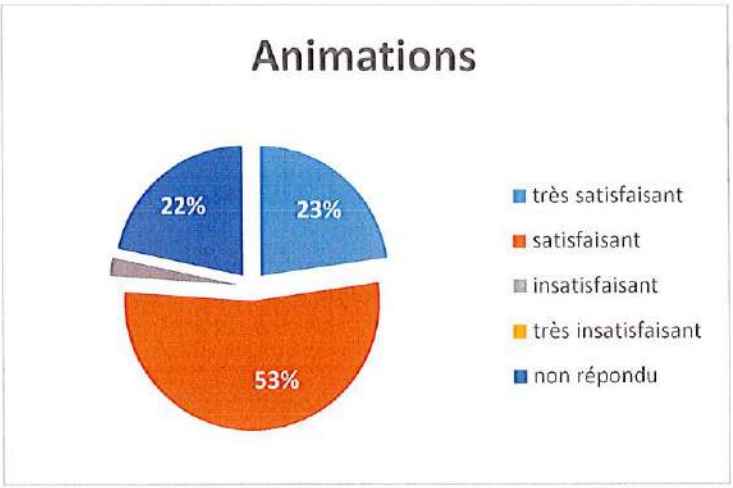

Plus de 50% des familles sont satisfaites des animations/activités proposés.

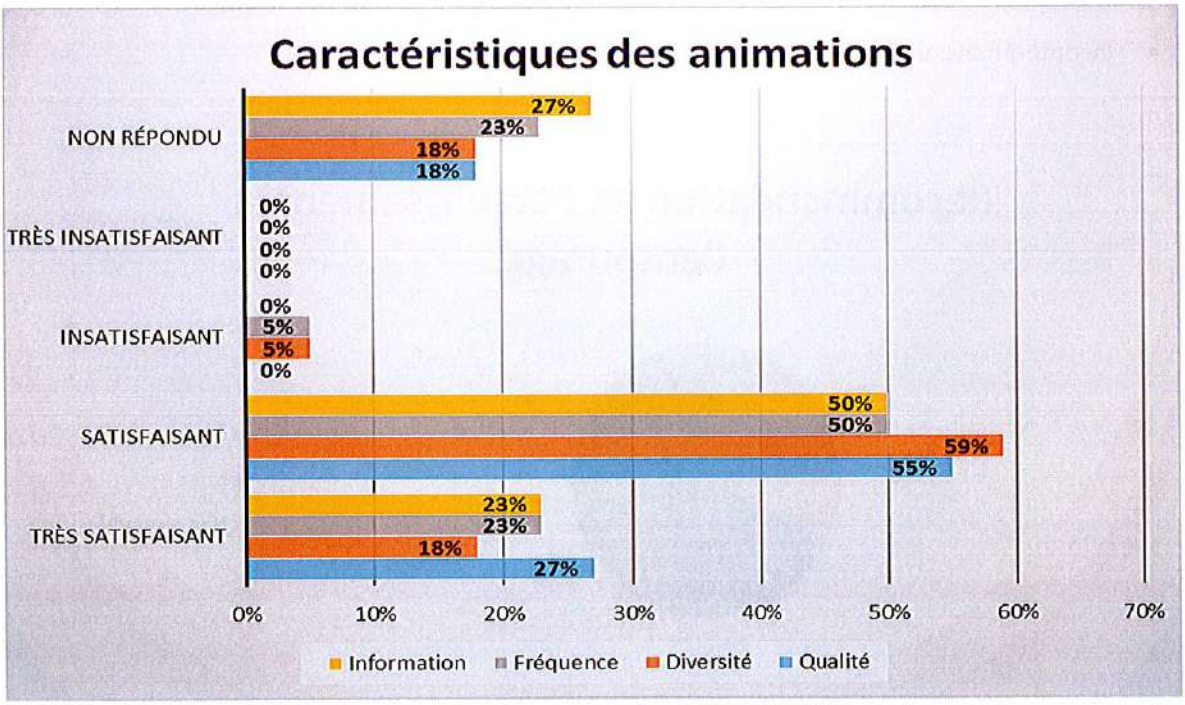

Globalement, elles sont de qualités, diversifiées et fréquentes. L'affichage dans les étages pour celle-ci est important et est respecté.

Le taux de non réponse est conséquent au vue de la non-participation aux activités d'une partie des résidents.

Sur une échelle de 1 à 10 :

23 % des familles ont attribués la note de 7/10

18 % des familles ont attribués la note de 8/10

14 % des familles ont attribués les notes de 9 et 10/10

Moyenne de cette rubrique : 6.2/10

Non, pourquoi ?
Lorsqu'il y'a perte d'autonomie de l'usager ; Manque d'espaces extérieurs ; Manque d'écoute/ d'attention aux résidents.

Points à améliorer identifiés :

- La sécurité des résidents (agressions entre résidents) ;
- Plus de sollicitation pour les animations ;
- Information semestrielle sur l'évolution de l'état de santé (par mail/téléphone/entretien physique) ;
- Meilleure communication pour les soins extérieurs à l'établissement ;
- Information sur la vie des résidents par mail (épidémie, confinement, activités réalisées) ;
- Inciter à la motricité ;
- Extérieur de l'établissement : plus de verdure, endroits pour se promener avec un fauteuil/ pas d'ombre à l'extérieur l'été ;
- Restitution du linge (moins de pertes) ;
- Davantage de chambres individuelles ;
- Repas riche le soir.

Points forts de l'établissement :

- Disponibilité du cadre de santé ;
- Personnel résident à l'écoute ;
- Disponibilité et adaptation en fonction des activités familles/résidents ;
- Intervention directe en cas de problème, bonne transmission des informations sur les dossiers administratifs ;
- Bonne coordination entre les équipes.

Sur une échelle de 1 à 10 :

32% des familles ont attribués la note de 8/10

23% des familles ont attribués la note de 6 et 9/10

Moyenne de cette rubrique : 6.3/10

ANNEXE 5

SORTIES EN 2018

Mercredi 07 Février
Sortie Crèche

Mercredi 28 Février (13h30-17h30)
Balade et Visite de la cathédrale de Clermont-Fd

Lundi 19 Mars (10h-11h30)
Sortie Crèche

Jeudi 22 Mars (13h30-17h30)
Sortie à Culhat (Concours de Poésie)

Mercredi 28 Mars (Après-midi)
Sortie Cinéma Aubière

Mercredi 11 Avril (10h-11h30)
Sortie Crèche

Mercredi 25 Avril (Journée)
Journée à Moulins

Lundi 14 Mai
Sortie Crèche

Mercredi 16 Mai (Journée entière)
Journée à Vichy

Mercredi 23 Mai (11h-17h)
Parc Pédagogique de St Nectaire

Mercredi 30 Mai (Journée entière)
Olympiades